Tournoi Régional du Club Pongiste Mioland

REGLEMENT

● **Article 1** : Le tournoi se déroulera le :

Samedi 13 Juin 2026 à partir de 8h

Gymnase des Tilleuls 69780 Mions.

(Ouverture du gymnase à 7h30)

IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu :

https://www.fftt.com/site/competition/infos-generales/les-reglements

● **Article 2** : Le tournoi est ouvert à tous les licenciés F.F.T.T de la ligue Auvergne - Rhône- Alpes, à partir de la catégorie benjamin 1. Les poussins ne seront pas admis ainsi que tout joueur qualifié à une épreuve fédérale.

● **Article 3** : Tous les résultats seront pris en compte pour les classements (sauf le tableau handicap et le tableau double).

● **Article 4** : Les droits d'engagements sont fixés :

Nb de tableau simple	Pré-inscription sur Hello Asso	Sur Place
1	9€	12€
2	16€	20€
3	22€	27€
1 tableau double	5€	6€
2 tableaux : 1 simple + 1 double	14€	18€
3 tableaux : 2 simples + 1 double	21€	26€
Inscription nouveau tableau (en cas d'élimination)	-	6€

Les pré-inscriptions devront être faites avant le **vendredi 12 juin 2026 16h SUR INTERNET (HelloAsso)**. Après cette date-là, *aucun remboursement ne sera fait.* Pour toute annulation le jour du tournoi, aucun tableau ne sera remboursé sauf décision exceptionnelle du juge-arbitre.

Tournoi Régional du Club Pongiste Mioland

La valeur totale des dotations en espèces est de 1730€, sur une base de 80 participants.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Cédrine MARTINEZ : 06 50 71 63 96 ou cpmioland@yahoo.fr

Pour s'inscrire : https://www.helloasso.com/associations/club-pongiste-mioland/evenements/tournoi-regional-de-tennis-de-table-de-mions-2026

Ou QR Code :

- **Article 5** : Les féminines seront admises dans tous les tableaux.

- **Article 6** : Le juge arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place. Le juge arbitre de ce tournoi sera :
 - Christophe ROCHARD JA3
 - Adjointes : Mme Cédrine MARTINEZ et Amandine PRAS

- **Article 7** : Les rencontres se dérouleront sur 20 tables suivant les règles générales de la F.F.T.T. Les parties se jouent en 3 manches gagnantes de 11 points avec 2 points d'écart et sans handicap (sauf pour le Tableau E).

Tableaux et horaires proposés :

TABLEAU	POINTS	POINTAGE	DEBUT DES MATCHS
A	< 600	8H00	8h30
B	< 1400	9H	9h30
C	< 1000	10H	10h30
D	DOUBLES	11H	11h30
E	Handicap	12H	12h30
F	Toutes séries	12h30	13H
G	< 800	13H	13h30
H	< 1600	14H15	14h45
I	< 1200	15H15	15h45

- **Article 8** : L'inscription est limitée à 3 tableaux pour chacun des participants, sauf en cas d'élimination dans un tableau, il est possible de s'inscrire dans un nouveau tableau au prix de 6 euros.

 Les tableaux simples seront limités à 72 participants et le tableau double à 48 paires. Si la participation sur un tableau est inférieure à 32 joueurs, les organisateurs se réservent le droit de l'annuler.

- **Article 9** : Le tirage au sort sera effectué sur place et aura lieu en public.

Tournoi Régional du Club Pongiste Mioland

- **Article 10** : Les tableaux seront récompensés dès les 1/2 finales par des dotations en espèces.

TABLEAU	VAINQUEUR (simple – équipe)	FINALISTE (simple – équipe)	½ FINALISTE (simple – équipe)
A	80 €	40 €	20 €
B	100 €	40 €	20 €
C	80 €	40 €	20 €
D	100 €	50€	20€
E	80 €	40 €	20 €
F	160 €	70 €	30 €
G	80 €	40 €	20 €
H	140 €	70 €	30 €
I	80 €	40 €	20 €

En cas de nombre insuffisant d'inscrits par tableau, soit 36 joueurs pour les simples et 24 paires pour les doubles, la dotation sera divisée par 2.

- **Article 11 :** Le pointage devra se faire au moins 30 min avant l'horaire du début du tableau. Tout joueur ou joueuse absent(e) à l'appel de son nom sera déclaré battu par forfait, 10 min après le premier appel. Pour assurer une gestion rigoureuse du tournoi, il sera demandé aux participants de respecter les horaires.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Documents attestant de la licenciation : pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- *Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)*
- *Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)*
- *Accès internet à l'adresse suivante : https://spid.fftt.com*
- *Accès à l'application "FFTT" pour smartphones (Android et IOS).*

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

- **Article 12** : Les balles, en plastique, seront fournies par les joueurs qui devront être munis d'un équipement sportif réglementaire.

Tournoi Régional du Club Pongiste Mioland

- **Article 13** : Tous les tableaux (sauf handicap et double) commenceront par des poules de 3 joueurs avec 2 qualifiés par poule qui entreront dans un tableau à élimination directe. Le départage des égalités se fera selon le règlement de la FFTT.

- **Article 14** : Le tableau Handicap mixte se fera par élimination directe.
 Les rencontres se disputent en trois sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart.
 Le maximum de points en handicap est de 8.

ECART DE POINTS CLASSEMENT

100/199	200/299	300/399	400/499	500 /599	600 /699	700/799	800 et plus
-1 Point	-2 points	-3 points	-4 Points	-5 points	-6 points	-7 points	-8 points

Handicap maximum -8 points : le set démarre à – 08 / 00

- **Article 15 :** Le tableau double se fera par élimination directe. La récompense annoncée sera donnée dans une seule enveloppe, les joueurs se chargeront du partage. La sommes des points des classements des deux joueurs en double ne doit pas excédée 2800 points.

- **Article 16** : En poule, les joueurs assurent leur arbitrage. En tableau, dès la fin de chaque partie, le vainqueur ramène la feuille de partie et le perdant arbitre la partie suivante.

- **Article 17** : Il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi pour le déjeuner. Une buvette et restauration seront à votre disposition sur place toute la journée.

- **Article 18** : Le CP Mioland décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'accident au cours de la compétition. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase. Le port de chaussures de sport est obligatoire.

- **Article 19** : Les décisions du juge arbitre seront sans appel. En accord avec le comité d'organisation, il pourra prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement du tournoi.

- **Article 20** : le protocole sanitaire en vigueur, à la date du tournoi, s'appliquera pendant toute la durée du tournoi.

- **Article 21** : Tout engagement valide l'acceptation du présent règlement par le joueur.

- **Article 22 :** Toute inscription vaut accord pour cession de droit à l'image. Les participants autorisent le club du CP Mioland à publier les photos et vidéos prises lors du tournoi (presse, internet, futures affiches) sans contrepartie financière. En cas de refus, merci de le spécifier par mail à la suite de votre inscription à l'adresse suivante : cpmioland@yahoo.fr

ROCHARD Christophe
80 chemin des cavaliers
42360 PANISSIERES
07.60.51.58.15
christophe42780@gmail.com

Panissières, le 16 octobre 2025

Objet : Attestation JA3 pour le Tournoi de Moins

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Christophe ROCHARD, JA3, m'engage à Juge-Arbitrer le Tournoi Régional de CP Mioland qui aura lieu le samedi 13 juin 2026.

Cordialement
Christophe ROCHARD

